



LA VIGIE

Journal de démocratie sociale DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00
Réclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

LETTER OUVERTE A M. LE MINISTRE DES COLONIES.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Permettez à un colon, habitant sous notre rude climat depuis sa plus tendre enfance de vous entretenir de la situation de notre pays.

Il n'y a pas à se le dissimuler, St-Pierre agonise; encore une année, deux tout au plus, et de cette Colonie mourante, de ce petit coin de France transporté au delà des mers, il ne restera plus que des maisons inhabitées croulant de vétusté et d'abandon, un port vide, où quelques pêcheurs abriés dans de mauvaises cabanes gagneront misérablement leur existence.

Malgré mon désir d'être bref, il me faut vous entretenir des causes qui ont amené cette situation lamentable.

Le Bait Bill d'abord, l'application du tarif général des douanes ensuite, ont été les coups les plus terribles qui ont frappé la Colonie.

A partir de ce moment St-Pierre n'a plus eu d'autre ressource que celle de la pêche à la morue, car son commerce d'exportation si important autrefois a été anéanti du même coup.

Pendant de longues années, grâce à l'utilisation d'un coquillage pouvant remplacer la boëtte, la pêche a pu continuer assez florissante; mais depuis quelque temps, depuis 1903 surtout elle est devenue épouvantablement mauvaise, et la décadence s'est accentuée au point que déjà plus de 1200 habitants ont dû s'exiler. La plupart se sont réfugiés au Canada,

cette ancienne France. Là tout en peinant, ils entendront encore parler de temps à autre leur langue maternelle et conserveront ainsi l'illusion du pays que beaucoup ont quitté avec regret,

Pendant des années, essayant de lutter contre le mauvais sort, la Colonie s'est imposé le lourd sacrifice de donner des primes d'encouragement aux marins qui allaient affirmer nos droits sur le *French shore* en faisant la pêche. Plus de 100.000 fr. ont été ainsi engloutis. Un beau jour, le 8 Avril 1904, la France cédait à l'Angleterre ses droits à Terre-Neuve et la Colonie, malgré ses demandes réitérées n'obtenait aucune indemnité.

D'un autre côté, plus les ressources des habitants ont diminué, plus les charges des contribuables ont grandi.

Le fonctionnarisme, cette plaie qui ronge la France s'est abattu sur notre pauvre pays. On a bien essayé de faire des économies. Hélas! M. le Ministre, il n'y a pas à se le dissimuler, elles sont plus appartenantes que réelles.

Pour ne rien oublier, j'edois avouer que, brochant sur cette série d'infortunes, la politique, la funeste politique locale, est entrée dans nos mœurs et n'a pas peu contribué à ruiner St-Pierre.

Des hommes d'énergie et d'initiative ont voulu, en créant des industries, tenter de procurer à leurs concitoyens d'autres ressources que celles de la pêche à la morue, la politique a tout empêché, tout gâté. Je ne vous apprendrai rien M. le Ministre en vous citant le cas de mon compatriote qui depuis 3 ans lutte pour obtenir l'autorisation de créer à St-Pierre l'industrie de la pêche à la Baleine.

Partout ailleurs on autorise cette industrie à St-Pierre, la politique s'est mise en travers et les pouvoirs publics, hésitants, pris entre deux feux, sont embarrassés sur la décision à prendre.

Dans le remarquable discours que vous avez prononcé dernièrement au « Banquet du Congrès Colonial Annuel », un passage m'a trappé : « Réservons, disiez vous, » les ressources des budgets locaux pour « les grands travaux publics, pour l'outilla- » « ge économique qui, en facilitant les échan- » « ges et l'écoulement des produits font naître la prospérité. »

Depuis plusieurs années notre budget local ne suffit pas à payer nos dépenses courantes, il est donc impossible qu'il reste quelque chose pour faire des travaux, pour faciliter aux étrangers l'accès de notre port, aussi nos quais sont en ruines, nos bâtiments ne sont pas entretenus, et l'étranger surtaxé fuit notre pays.

Devant tous ces désastres, en face de cette situation périlleuse qui n'implique ni plus ni moins que la ruine complète et définitive de la plus française de nos Colonies, je me permets au nom de mes compatriotes de faire un supreme appel au représentant du Gouvernement de la République.

Il y a quelques années, lors de la faillite complète de la pêche à la sardine sur les côtes de Bretagne, le Parlement français, toujours généreux vota 500.000 fr. de secours aux malheureux pêcheurs. Notre situation M. le Ministre est à peu près la même.

Déjà au cours de l'hiver 1904-1905 un secours de 20.000 fr. fut distribué à nos malheureux compatriotes. L'hiver pro-

chain ceux qui resteront vont littéralement mourir de faim si on ne leur vient en aide.

Il n'est pas possible que, faute de quelques centaines de mille francs judicieusement employés la France consente à laisser disparaître une Colonie où, au rude métier, de la pêche se forment ces hardis marins qui constituent l'élite des équipages de notre flotte de guerre.

Allons nous être obligés de quitter jusqu'au dernier ce pays qui, malgré son dur climat nous est cher, parce que c'est là que nous sommes nés, là que nous avons vécu, que nous avons fondé notre foyer et que nous comptons mourir, en terre française? Ce n'est pas possible !

A l'heure où la France fait de si généreux efforts pour faire prospérer son vaste empire Colonial, je suis persuadé qu'elle entendra notre appel.

Dans cet exposé que je me suis efforcé de faire aussi bref que possible, je n'ai rien exagéré. Interrogez notre Délégué au Conseil Supérieur des Colonies, il vous dira que la situation est telle que je vous l'ai dépeinte, que l'heure est critique et qu'il est temps d'agir.

Un St-Pierrais

L'Impudence du RÉVEIL !

Nous avons dit dans notre dernier numéro que M. Mazier s'était employé pour faire partir de St-Pierre les pères du St-Esprit.

Nous avons avancé ce fait qui est connu de tous et nous le maintenons, le mensonge et la mauvaise foi sont de votre côté. Par une subtilité de langage à laquelle personne ne se trompera, vous dites que les pères n'ont pas été expulsés. C'est vrai, ils n'ont pas été chassés au sens strict du mot, mais vous leur avez fait la vie tellement dure qu'ils ont été obligés de partir.

Oserez-vous nier que vous avez eu assez d'influence pour faire enlever aux pères du St-Esprit la modeste somme qui leur était allouée pour occuper la place de vicaire de la paroisse.

Oserez-vous nier que vous êtes la cause de la suppression des bourses qui étaient accordées à certains élèves du collège et grâce auxquelles les pères pouvaient maintenir à St-Pierre un établissement qui

leur coûtait fort cher et qui rendait de grands services à la population?

Vous nierez tout, nous le savons car vous êtes sans pudeur et sans vergogne.

C'est de ce jour qu'a commencé votre décadence votre impopularité et peu après la population écœurée de vos actions vous a jeté à bas de ce piédestal dont vous étiez si fier.

Le fourbe, le jésuite, celui qui depuis plus de vingt-ans sème la haine et la discorde autour de lui, c'est vous Mazier et pas d'autres.

Vous n'avez pas fait voter la loi de laïcisation, mais vous et vos amis en avez demandé l'application immédiate à St. Pierre, alors que vous saviez que la population y était hostile et que cette transformation coûterait fort cher au pays qui n'était pas en mesure de la supporter.

Pour vous convaincre d'imposture et de mensonge nous citons quelques passages de l'Action Laïque.

Dans le N° 1 à la 3^e page colonne 4. « Les membres du Cercle d'Action Laïque qui décident à l'unanimité d'adresser le vœu suivant à M. le Ministre des Colonies » « Considérant qu'il est d'une grande importance de donner aux enfants des deux sexes etc, etc.

« Demandent que le droit d'enseigner à St-Pierre soit refusé comme en France à la congrégation des Sœurs de St Joseph » « Cluny »

Plus loin, le 7 Aout 1905, l'Action Laïque s'exprime ainsi « A la vérité rien n'est plus facile que de la faire accepter à tous (la laïcisation). Le « Réveil St-Pierrais » l'a demandée, l'Action Laïque la réclame à corps et à cris »

Nierez-vous vos propres paroles, qui sait ! vous avez assez de cynisme pour cela.

Ah ! vous nous dites que la population demandait la laïcisation parce que 110 pelés et tondus de votre espèce, poussaient des cris de paons dans vos journaux ? Elle vous a fait voir ce qu'ell voulait le jour où apprenant que Lagrosillère avait écrit en France, demandant la laïcisation immédiate, elle a failli faire un mauvais parti au Gélebre Président de l'Action laïque.

Ge jour là Mazier, vous et vos amis, n'en meniez pas large dans votre imprimerie, vous trembliez que le sentiment populaire ne pousser ces hommes, blessés dans leurs convictions, à vous faire expier vos

actions coupables.

Non, vous n'avez pas fait voter la loi de laïcisation, mais c'est vous qui êtes la cause de son application immédiate, dont le résultat sera de grêver encore les contribuables déjà si malheureux.

La Boëtte

Tout ce qui a trait à cette partie si importante de la pêche à la morue nous intéresse au plus haut point, aussi c'est avec le plus grand plaisir que nous enregistrons l'information suivante.

On nous affirme que des armateurs ou pêcheurs Américains auraient obtenu l'autorisation momentanée et à titre d'essai, de placer des trappes et filets sur certaines parties de notre littoral à l'effet d'y prendre du hareng.

Il ne fait de doute pour personne à St-Pierre qu'à certaines époques de l'année les abords de nos îles sont visités par d'innombrables bancs de hareng qui y séjournent un certain temps.

Monsieur A. Salomon, dans un très intéressant article publié par la Vigie à la date du 16 Juin dernier, a écrit dans ce sens; nous sommes tout à fait de son avis qui est basé sur les affirmations de vieux pêcheurs expérimentés.

Nous allons donc pouvoir nous rendre compte si oui ou non on peut réellement prendre dans nos parages des quantités de boëtte assez importantes pour justifier la création d'un établissement frigorifique à St-Pierre.

Si cette expérience est couronnée de succès, ce que nous souhaitons de tout cœur, nous le devrons aux étrangers, et il est un peu humiliant de voir les autres venir chez nous, nous faire connaître les richesses que nous possédons, et dont nous ne voulons pas ou ne savons pas nous servir.

Harencap

A propos d'Obligés

Monsieur Louis Légasse n'a jamais oublié personne à St-Pierre, et cela doit être vrai puisque M. Mazier l'a écrit dans sa feuille.

Dans tous les cas M. Mazier, prétend que ce n'est pas rendre un service que de *préter de l'argent avec intérêts*.

Tout le monde ne pense pas comme lui et nous lisons il y a quelque temps, dans un grand journal de Paris un discours d'un de nos plus éminents députés, M. Paul Deschanel, qui s'exprimait sur ce sujet à peu près dans ces termes.

« Il faut bien se rendre compte qu'un prêt d'argent consenti avec intérêts et garanties, constitue un réel service, crée une véritable obligation ».

Voilà une opinion qui vaut bien celle de l'illustre signore Mazier.

Et à la Banque, M. L. Légasse ne rendait-il pas un réel service à ceux qui avaient besoindu crédit de cet établissement, en leur fournissant les moyens de montrer *patte blanche*, comme vous dites ?

Il faut être de mauvaise foi pour soutenir le contraire.

Tout le monde à St-Pierre sait à quoi s'en tenir au sujet de l'affaire Grosvalet, que vous voudriez faire passer pour une victime et un martyre.

Qui avait donc forcé cet entrepreneur à soumissionner pour les travaux de l'Eglise au prix de 41.000 fr.

Personne ! Si Grosvalet a demandé ce prix c'est qu'il croyait pouvoir y gagner sa vie; nous connaissons deux entrepreneurs de ses collègues qui avaient fait des offres beaucoup plus élevées et qui, au sortir de l'adjudication, lui dirent qu'il allait s'y ruiner. Grosvalet s'est moqué d'eux à ce moment, puis quand il a vu la tournure que prenaient les choses il a préféré..... s'en aller.

Que venez-vous nous parler de moralité douteuse dans cette affaire, lisez ce qui suit et vous verrez de quel côté l'immoralité et le manque de pudeur se trouvent.

Votre triste ami, M. Mazier, après avoir vomi à St-Pierre les dernières injures contre les prêtres et les frères est allé au Canada demander à d'autres prêtres et à ces mêmes frères, aujourd'hui exilés, et qui connaissaient bien sa conduite, leur appui pour trouver une place et du pain à manger.

Vous voulez encore bluffer lorsque vous mettez M. L. Légasse en demeure de livrer à la publicité les noms de ses obligés qui l'ont trahi comme jadis Judas trahit son maître. Vous savez fort bien qu'un

honnête homme ne peut faire de ces choses.

Avec votre duplicité bien connue vous nous dites que vous n'avez pas l'habitude de mettre le nez dans les affaires de famille et quelques lignes plus loin vous faites des insinuations aussi canailles que mensongères sur M. Légasse et sa famille. Croyez-vous donc que si nous voulions nous livrer à une petite étude sur votre vie privée nous ne pourrions y trouver des actions répréhensibles ? Nous vous laissons le monopole de la fourberie.

Quant à M. Clément, M. Légasse lui a fort bien dit que ce n'est pas par amitié pour lui qu'il a défendu au Ministère *une affaire T. Clément* mais bien dans l'intérêt général du Commerce de la Colonie.

Il n'y a là aucune mystification, la chose n'est nullement confuse comme vous l'insinuez et de plus, elle est tout ce qu'il y a de plus vérifique.

A BON ENTENDEUR SALUT !

Dans le Réveil du 7 Juillet, Mazier, la girouette, faisait une charge à fond contre les pères du St-Esprit et se vantait — nous avons déjà dit dans quel but — d'avoir été proposé pour la croix de la légion d'honneur pour sa ferme attitude anticléricale envers les Pères, qu'il avait refusé de recevoir et d'appuyer malgré leurs cajoleries.

Il a dû comprendre que ce langage était de nature à compromettre son ami le Père Sémy, aux yeux de sa Congrégation, voilà pourquoi il tâche d'atténuer dans le dernier N° du Réveil le mauvais effet produit par son article; et aujourd'hui les Fréconou et autres qu'il représentait comme des ambitieux et des fauteurs de discordes sont qualifiés de « *braves congréganistes* »; il est vrai que le Père Rumback reçoit encore un coup de patte, mais c'est presque une caresse. Celui qui parmi eux a le moins de chance, c'est le Père Sémy; nous le plaignons sincèrement; car la plus grande injure qu'un honnête homme puisse recevoir c'est d'être loué par un Mazier dans une feuille qui est méprisée par tous ceux qui se respectent.

Du reste, Mazier a beau broder des histoires; ses compatriotes savent à quoi s'en tenir sur tout cela; ils savent aussi que Mazier se moque de leurs intérêts comme

de l'an 40; aussi est-il simplement grotesque quand il cherche à faire vibrer la note sentimentale du patriotisme. Les vrais amis des St-Pierrais sont ceux qui leur font du bien, ceux que Mazier attaque lâchement.

Mazier, l'homme égoïste et haineux, n'a fait que du mal à son pays: chacun le pense et le dit à qui veut l'entendre, et voilà pourquoi les St-Pierrais le détestent et le méprisent.

Nous le constatons une fois de plus; et vous allez voir que cette constatation va nous attirer de sa part une nouvelle bordée d'injures. Mais mon pauvre canard, ça ne porte plus; tu as beau nous accuser « de mauvaise foi, de procédés jésuitiques et ignobles de fourberie »; tout le monde sait à St-Pierre que ces articles là se débloquent couramment dans les magasins du Réveil.... dans le sépulcre blanchi de celui qui se plaint bien à tort d'être le *bouc émissaire* du pays, « chargé de toutes les iniquités d'Israël. » —

Avis à nos adversaires et à qui de droit

Que personne ne fasse le brave, que le Matamore qui se sent visé dans notre Journal ne disc pas qu'il ne demande pas raison de tel ou tel article, au gérant parce qu'il n'en est pas l'auteur et ne voudrait pas lui en faire subir la responsabilité. Nous pourrions en dire autant de Fernand Mazier ledistingué et digne fils de Paul Mazier du Réveil.

Qu'on sache bien, que l'homme responsable de tous les articles non signés qui paraîtront dans la Vigie, est Monsieur Louis Légasse.

M. Louis Légasse actuellement à Paris est prêt à donner satisfaction aux mécontents sur tous les terrains qu'ils voudront choisir.

Les Métropolitains pourront donc le trouver à Paris, Mazier & consorts le trouveront à St-Pierre tôt ou tard.

La Vigie déclare que pour Monsieur Légasse elle ne fera jamais valoir la prescription; mais tous ces braves ne disent pas grand chose lorsqu'ils sont nez à nez avec lui.

Football Association

Match international

France gagne par 1 but à 0. Tel est le résultat que nous recevions du Grand Bank dans la soirée du 15 Août, à propos du Match, « Foot Ball Association », qui venait de s'y jouer entre Français et Anglais.

Nous pouvons aujourd'hui confirmer cette heureuse nouvelle et donner quelques détails qui intéresseront les amateurs de sport.

La partie a été disputée et, jusqu'au dernier moment on aurait pu croire à un match nul, tant nos voisins plus lourds que nos jeunes gens, mettaient d'acharnement à repousser toutes les attaques.

Sur la fin, les Français bien enlevés par leur capitaine, attaquent avec rage, et on sent chez eux la ferme volonté de marquer. Trois minutes avant de terminer, Monier passe à Duquesnel qui prend le ballon, remonte par un beau *dribbling*, tout le terrain et arrive à menacer les buts adverses, à ce moment des passes très classiques s'organisent entre Duquesnel, Houduse, Teit, les Anglais sont débordés; Houduse, bien placé *shoots* et marque le goal. La partie était gagnée.

Malgré tout son courage et son endurance, le team du Grand Bank ne réussit qu'à sauver l'honneur par sa belle défense,

Les spectateurs, quoique très chauvins, applaudirent la victoire française et cette réunion sportive se termina au milieu de la plus grande cordialité.

On offrit un lunch à nos joueurs, on les accompagna sur le wharf, et ils partirent sous les « hourras » de la foule enchantée de la réception qui leur avait été faite.

D'après les informations qui nous sont parvenues la revanche doit avoir lieu le 29 Août, l'équipe anglaise viendra disputer la victoire aux Français sur leur propre terrain.

Ces luttes pacifiques, toutes empreintes de la plus franche cordialité, ne peuvent servir qu'à améliorer les rapports que nous sommes appelés à avoir avec nos voisins de l'« Entente Cordiale », nous y applaudissons donc sincèrement, tout en souhaitant, en bon français la nouvelle victoire de nos concitoyens.

Voici la composition de l'équipe française.

Teit, Appeceix, Teit, Houduse, Duquesnel, Reay, R. Monier (cap), Portais, Leban, Iriberry, L. Lefèvre.

Société Anonyme (du Patent Slip) DES ILES ST-PIERRE-MIQUELON AU CAPITAL DE 120.000 FRANCS.

Conformément à l'article 37 des statuts, Messieurs les actionnaires de la Société anonyme du Patent Slip des Iles Saint-Pierre & Miquelon sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le lundi 17 Septembre prochain, à deux heures de l'après midi, dans une des salles du Café du Midi à l'effet :
 1° — D'entendre la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire de surveillance sur la situation de la Société au 30 Juin 1906 :
 2° — D'approuver s'il y a lieu les comptes :
 3° — De fixer le dividende à répartir :
 4° — D'élire trois membres du Conseil d'Administration, un commissaire de surveillance et un commissaire suppléant :
 5° — De délibérer et statuer sur tous les intérêts de la Société :

Conformément à l'article 39 des statuts, tout propriétaire d'une action peut faire partie de l'Assemblée générale.

Nul ne peut se faire représenter à l'assemblée générale que par un mandataire membre lui-même de l'assemblée.

L'Administrateur délégué
L. LEFÈVRE

La Grand'Mère

Silhouette d'autrefois

L'autre jour, en flânant dans les galeries d'un vaste magasin d'antiquités j'entendis près de moi une exclamation : Oh ! la jolie grand'mère !

Je levai les yeux ; au mur était accrochée une vieille toile, dans un cadre de bois blanc jauni. Sur cette toile souriait, de ce sourire un peu mignard des figurines du siècle dernier, une tête fine et jolie, en

cadrée de longues boucles soyeuses et blanches, coiffée d'un coquet bonnet de dentelles orné de rubans roses. Quel âge pouvait avoir l'original de ce portrait ? Je ne sais : peut-être soixante ans ? peut-être moins ?...

C'était un visage, frais encore, un visage de jeune vieille, mais de vieille, — de grand'mère ! — comme l'avait dit spontanément, près de moi, un autre visiteur, admirateur comme moi, sans doute, de ces choses vieillottes : Je me pris à songer, je cherchai, dans ma mémoire à quel être vivant, de ma connaissance, pouvait ressembler ce portrait. D'autres femmes, de celles que je connais, avaient ce nez, cette bouche, ces yeux, ce teint, mais aucune n'avait ces boucles blanches, cette coiffure de tulles et de rubans, ce type si doux de vieille acceptant d'être vieille, cet air de grand'mère, enfin !

Je connais plusieurs grand'mères ; elles sont mises comme leurs filles, comme leurs petites-filles même, souvent elles ont les dents plus blanches, les cheveux plus noirs. Leurs robes sont taillées à la même mode. Elles se revêtent des mêmes nuances..., toutes les générations sont sœurs aujourd'hui. Les différents âges de la vie sont habillés du même uniforme.

C'est charmant, me disait dernièrement un ami ; il n'y a plus de vieilles femmes... as-tu vu M^{me} X..., sa petite-fille s'est mariée avant-hier, Elle, — la grand'mère — était la plus jeune du cortège.

Je fus de l'avis de mon ami, ce jour-là. Mais aujourd'hui, les yeux bleus, la bouche souriante, les boucles blanches et le bonnet rose de la grand'mère, du vieux portrait, ébranlent mes convictions passées. Cette unification des âges est-elle une bonne chose ? Je n'en sais plus rien, en vérité. M^{me} X... et ses pareilles sont fort bien, sans doute ; mais pourtant, qu'au milieu de toutes ces femmes, — les vraies — seraient gracieuses quelques grand'mères, pareilles à celles dont l'image sourit dans ce cadre.

Valentine BOULANGER.

A VENDRE

Une goëlette de 12 tonneaux avec bon gréement et armement de pêche complet.

S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

L'ancienne propriété J. Lamusse (actuellement Cellier) consistante en maison d'habitation, magasins, boutique, boulangerie, jardins, parcs, buanderie, etc. donnant accès de droit sur la cale.

S'adresser pour renseignements à L. Legentil à l'Ile aux Chiens.

Le Gérant Fernand Dotsabide

Imp. LA VIGIE